

JANVIER 2025



VIVRE ENSEMBLE À LA CHAPELLE BLANCHE

Bulletin municipal



02 MOT DU MAIRE

03 RETROSPECTIVE 2024

12 CA SE PASSE ACTUELLEMENT

21 PERSPECTIVES

LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter le bulletin municipal 2025 de La Chapelle blanche. Comme chaque année, cette publication est une occasion de vous donner des nouvelles de la vie de votre commune.

Vous y trouverez les chantiers réalisés et les rendez-vous de 2024 ainsi que les projets qui sont devant nous pour cette année 2025. Pour les premiers, c'est l'occasion de revenir sur la réfection de rue Amélie Gex, et pour les seconds, de faire un point d'étape sur l'ancienne Mairie-Ecole, sans oublier l'urbanisation du cœur de notre village.

Vous y trouverez aussi, des informations pratiques, techniques ou culturelles qui sont le fruit du travail collaboratif avec nos collectivités partenaires, au premier rang desquels notre Communauté de Communes Cœur de Savoie. Plus que jamais La Chapelle Blanche a besoin de renforcer ces liens avec les collectivités de proximité pour assurer le meilleur service à nos habitants.

Parler de nos projets c'est parler de notre budget municipal et à plus long terme des perspectives financières pour la commune. Sur ce point la baisse des dotations de l'état enregistrée depuis deux ans méritait de vous donner quelques explications sur la mécanique à l'œuvre et sur nos échanges avec les autorités préfectorales et départementales.

La vie de notre commune, c'est aussi nos associations. Elles sont le cœur de notre village et je souhaite ici remercier très sincèrement leurs dirigeants et tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour faire du vivre ensemble. Vous trouverez ici les coordonnées de chaque association et leurs manifestations, à ne pas manquer, pour le premier semestre 2025.

Nous vivons actuellement une période turbulente et parfois brutale, que ce soit au niveau local, national ou international. Dans cette ambiance qui pourrait être morose, nous pouvons aussi regarder le chemin parcouru avec fierté et espérer le meilleur pour celui devant nous. Aussi je profite de cette occasion certes tardive, pour renouveler, mes meilleurs vœux à chaque Chapelaine et chapelains pour 2025 et une bonne lecture !

Stéphane DUPARC

TRAVAUX DE VOIRIE 2024

RUE AMÉLIE GEX

Comme il s'y était engagé, le Département de la Savoie avait programmé en 2024, la réfection complète de la chaussée après la reprise des réseaux souterrains. Ce fut chose faite juste avant la rentrée scolaire de septembre dernier. La maison technique du Département a en effet missionné une entreprise (EUROVIA) pour une nouvelle couche de roulement sur l'ensemble de la traversée de notre agglomération.

Le coût de cet investissement, intégralement supporté par le Conseil Départemental, est d'environ 200 000 €. Voilà qui met un terme à 2 années de programmation et d'interventions diverses sur cette voirie repartie, nous l'espérons, pour plusieurs décennies.



En complément du chantier principal, la commune a profité de la présence d'EUROVIA pour faire reprendre l'accès au terrain de tennis et aux bacs de tri. C'était une opportunité pour améliorer cet espace à un coût modeste et le rendre plus agréable aux visiteurs. Le coût est de 20 000 € pour la commune.

Pas de ligne blanche en agglomération

Vous l'aurez noté, il n'y a pas de ligne centrale sur le nouveau goudron de la rue Amélie GEX. Plusieurs raisons ont conduit à ce choix. En premier lieu, il s'agit de marquer l'entrée en agglomération. Ainsi selon les spécialistes, le conducteur a une information claire du fait qu'il quitte une route départementale et rentre dans une rue où les vitesses et les comportements doivent être adaptés. De plus, l'absence de ligne blanche favorise l'abaissement des vitesses lors des croisements des véhicules.

Reprise du virage du Tennis

Dans le prolongement de ces travaux, la maison technique du Département a entrepris la rectification du virage du « Thouvard » situé à l'aval de notre terrain de tennis. Plusieurs accidents sont survenus ces dernières années dans cette courbe. D'abord déprogrammée en mars 2024, pour cause de dépassement des enveloppes budgétaires suite aux fortes intempéries de l'hiver, l'opération a bien eu lieu à l'automne pour un coût légèrement inférieur à 100 000 € pour le Département de Savoie.

Rappel : Pas de dépassement à la Chapelle Blanche

Selon le Code de la route, « les dépassements sont autorisés en agglomération sauf lorsqu'une interdiction de dépasser est prise par arrêté municipal. L'interdiction de dépasser est alors indiquée à l'entrée de l'agglomération et concerne l'ensemble de la ville.»

Vous l'aurez sans doute remarqué, les panneaux d'interdiction de doubler ont été installés à chaque entrée de La Chapelle Blanche en février 2024 afin de gagner en sécurité pour tous les usagers de nos rues et les riverains. L'interdiction de doubler s'applique donc à toutes les voies du chef-lieu depuis cette date.

Il est possible que cette interdiction n'empêche pas les automobilistes les plus déraisonnables de doubler dans notre village, mais ils sont désormais passibles de sanctions par la gendarmerie.

DÉFI DES ÉCOLIERS MOBILITÉ



Organisée par notre Communauté de communes Cœur de Savoie, la 4^e édition du **Défi des écoliers mobilité** s'est tenue le vendredi 4 octobre 2024.

Sur le territoire de la Communauté de communes, 17 écoles primaires ont à nouveau relevé le défi dont notre école. En effet, La Chapelle Blanche participe chaque année depuis la mise en place de cet évènement.

Cette année encore, les enfants ont joué le jeu. Pour une journée, ils ont entraîné leurs parents et leur famille, dans cette expérience de mobilité alternative à la voiture.

Et pour fêter ça, madeleines et boissons attendaient les petits et les grands à l'arrivée devant l'école en récompense des efforts consentis de grand matin.

Nous n'avions jamais vu autant de bicyclettes devant l'école et le stationnement vélo était quasi complet.



Bravo aux enfants et aux parents !

Une mention spéciale pour notre directrice d'école Julie Anne qui a montré l'exemple en venant travailler à vélo depuis l'autre côté de la vallée !

Merci à tous pour avoir prouvé que changer ses habitudes, c'est possible.



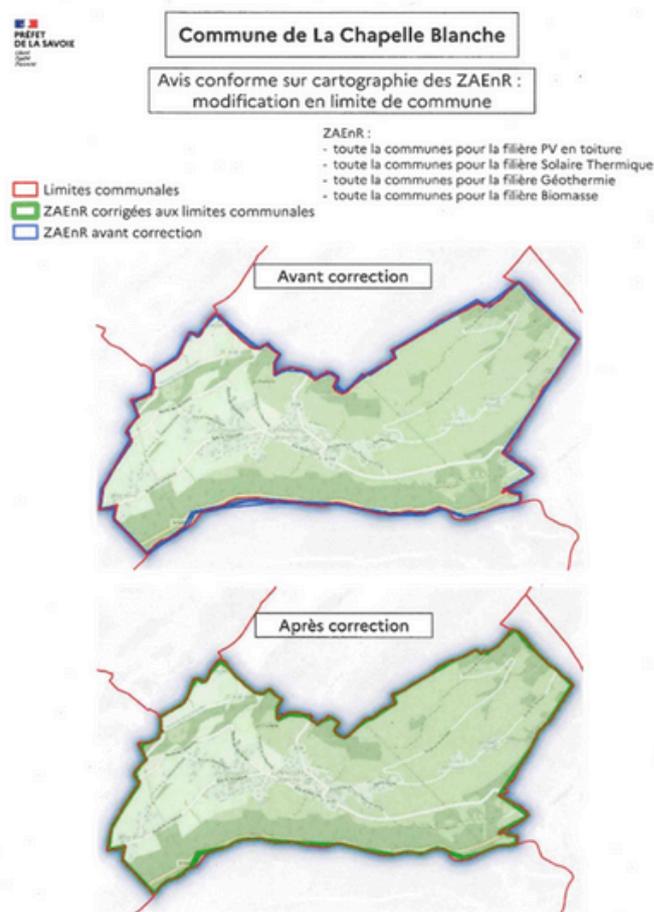
ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : MISE EN PLACE SUR LA COMMUNE

La loi du 10 mars 2023, relative à l'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables, a pour objectif la planification des installations d'Énergies Renouvelables sur l'ensemble du territoire national afin d'assurer une capacité de production suffisante pour atteindre nos objectifs d'autonomie énergétique et de décarbonation à l'horizon 2050.

Au niveau local, les communes ont donc été appelées à proposer un zonage pour les filières de production d'énergie renouvelable souhaitées, en accord avec les projets locaux, les potentiels et les contraintes de la commune. Ce travail a été mené à bien avec l'appui du service Transition énergétique de Cœur de Savoie en début d'année 2024.

La réunion publique de concertation prévue par les textes a été organisée le mercredi 20 mars, salle Jean Minet. Ce fut l'occasion de présenter nos propositions à la vingtaine de personnes présentes et de recueillir les avis avant validation en conseil municipal et transmission au préfet de Savoie.

En seconde partie de réunion, Hugo BERARD, technicien de l'ASDER (Association Départementale des énergies renouvelables) a rappelé quelques notions sur le potentiel Solaire, les démarches et les interlocuteurs à connaître dans les projets individuels.



En fin d'année, le préfet a validé les propositions du conseil municipal de La Chapelle Blanche : La totalité de la commune est en ZAENr pour la production photovoltaïque en toiture, la production solaire thermique, la géothermie et la biomasse (chauffage au bois).

Et Après...

Cette classification demandée par l'état, n'aura pas d'incidence sur les projets des foyers individuels. Elle permettra au mieux de faciliter des projets de plus grande ampleur, par exemple, sur les bâtiments agricoles. Dans tous les cas, ce travail aura permis de débattre de nos potentiels de production et d'afficher nos priorités en matière d'énergie. Notre plan local d'urbanisme pourrait intégrer ces objectifs lors d'une prochaine évolution.

Pour aller plus loin dans votre projet :

Le cadastre solaire de Cœur de Savoie permet, en quelques clics, d'établir une première analyse chiffrée, indépendante de tout installateur, sur toutes les toitures de notre territoire. A consulter sur la page Préserver-Transition Énergétique-Cadastre Solaire du site internet de la Communauté de communes <https://coeur-de-savoie.fr>. Pour de plus amples informations, vous pouvez aussi contacter le service Transition énergétique de votre communauté de communes au 07 76 79 11 54



FORUM DES ASSOCIATIONS ET JEUX OLYMPIQUES DE PARIS

La troisième édition du Forum des associations de La Chapelle Blanche s'est tenue le vendredi 6 septembre 2024. Toutes les associations culturelles et sportives de notre commune mais aussi celles de Villaroux, notre voisine, ont été invitées à rencontrer leurs adhérents en cette semaine de rentrée scolaire.

Comme chaque année, ce forum a été l'occasion pour les bénévoles, d'un moment d'échanges pour se faire connaître des habitants et recruter de nouveaux adhérents.

Pour le Conseil Municipal cette manifestation est aussi l'occasion de rassembler et remercier les présidents, présidentes et tous les membres de nos associations qui dans leur diversité, participent au dynamisme de notre commune et contribuent à la vie sociale de notre village, en d'autres termes au « vivre ensemble ».

Un invité de marque au forum

Ce forum avait aussi une saveur particulière cette année puisque nous avons eu l'honneur d'accueillir Paul JENFT, le grimpeur originaire de La Chapelle Blanche et finaliste aux JO de Paris cet été. Paul a partagé avec le public présent les anecdotes de son parcours et son sentiment sur cette compétition particulière et comment il a vécu, de l'intérieur, la ferveur exceptionnelle des JO de Paris.

Il s'est ensuite livré à une séance d'autographes attendue par ses fans.
Un grand merci à lui pour sa disponibilité et sa gentillesse !



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2024 COMMÉMORATION DU 106E ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

Comme chaque année, les habitants de VILLAROUX et LA CHAPELLE-BLANCHE sont venus nombreux à la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

Cette année, la cérémonie se tenait devant le monument aux morts de Villaroux.



Le 11 novembre c'est à la fois un hommage et un devoir de mémoire. C'est également un prétexte pour se retrouver et échanger entre habitants de nos deux communes voisines. Comme toujours les représentants des pompiers étaient au rendez-vous.

C'est aussi une occasion unique d'écouter la chanson de nos écoliers apprise pour la circonstance. Un moment émouvant et toujours plein d'espérance qui mérite nos félicitations.

Bravo aux enfants, à leurs institutrices et merci à chacun pour sa présence lors de cette belle cérémonie.

INAUGURATION DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA SALLE DES FÊTES 12 OCTOBRE 2024

Après le renforcement de la toiture et de l'isolation dans le courant de l'année 2023, les panneaux solaires ont été installés en quelques jours sur la salle polyvalente au mois de mars 2024.

Pour mémoire il s'agit d'un projet de longue date initié par le Conseil des Enfants et qui aura pris plus de 3 ans pour voir le jour.

Raison de plus pour fêter l'installation et le raccordement de la production des 18 KW crête au réseau. Ce fut chose faite le 12 octobre 2024. Une trentaine de personnes ont répondu à l'invitation, en présence de la présidente de la Communauté de communes, Béatrice SANTAIS ainsi que de Jean-François DUC et Rémy SAINT-GERMAIN, vices-présidents à l'agriculture et à la transition énergétique.



Ce fut l'occasion de rappeler les péripéties de ce projet qui, à plusieurs reprises, aurait pu ne pas voir le jour compte tenu des difficultés de réalisation. Cette prise de parole c'était aussi une opportunité de dire devant Ellie, Emilio, Raphaël et Robin, élus du Conseil des Enfants en 2021 que, avec de la persévérance, leurs idées peuvent devenir réalité.

Enfin, cela a permis de rappeler que cette production électrique participe à sa hauteur aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Cœur de Savoie, pour inscrire notre territoire dans la transition énergétique.

La centrale villageoise Le Solaret était bien évidemment présente puisque, en tant que propriétaire, elle a investi 32 000 € dans cette installation. Son président, Olivier MARIN a détaillé les caractéristiques de la centrale et le fonctionnement du Solaret, une société coopérative d'intérêt collectif.



En seconde partie de soirée, la commune avait la chance d'accueillir pour la seconde fois la compagnie du Gravillon qui sait aborder les thèmes scientifiques de façon ludique et humoristique. Cette fois il s'agissait du spectacle "**Lumière, Histoire d'une hors la loi**", adapté au contexte du jour.

Barthélemy CHAMPENOIS a été à nouveau particulièrement drôle en nous retraçant avec beaucoup d'humour l'histoire des grandes découvertes sur la lumière. Très drôle et très instructif ce Barthélémy !

Le
du
GRAVI
LLON

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



La Communauté de communes met à votre disposition une mallette « économie d'énergie » pour étudier les consommations de votre logement, que vous soyez en appartement ou en maison individuelle.



Le service gratuit de prêt de matériels de mesures comprend :

- Une caméra thermique
- Un thermomètre
- Un wattmètre

Plus d'infos en page Actualité du site internet communal :

<https://mairielachapelleblanche.fr>

ÉTAT CIVIL

Selon l'INSEE, au 1er janvier 2025, la population totale de La Chapelle Blanche s'établit à **616 habitants** répartis entre Population municipale : 591 et Population comptée à part : 25 (Étudiants, militaires personnes en maison de retraite...)

Naissances en 2024

- GATE DUPLAT Zélie Émeline Marion, le 19 janvier
- MERLOT Lyvia Jennifer Agnès, le 22 janvier
- DROGE Robin, le 29 janvier
- SANTIN-JANIN Soan Léon Antoine, le 04 février
- BROUSSE ZERBIB Norah, le 03 mai
- GOMES Roméo Antonio Jean-Louis, le 04 octobre

Ils ont eu 18 ans en 2024

- Ronan DELAITRE, le 06 février
- Dora BEN HAMIDA-PHARABOT, le 27 mars
- Coline PUGET, le 10 juillet
- Marie-Emma DORE, le 17 août
- Sylvia ARRESTA, le 25 septembre
- Nolhan GUYONNET, le 10 octobre
- Emerick LE DANTEC, le 15 octobre

Décès en 2024

- Thomas TARRADAS, le 16 février
- Ronan GUILLOU, le 21 février
- Andrée PUGET née BARBIER, le 28 juillet
- Quentin VINCENT, le 16 août
- Jean-Michel MURE, le 09 décembre

LES SERVICES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE CŒUR DE SAVOIE



Le centre intercommunal d'action social intervient sur notre commune où il propose une aide à domicile ou un portage de repas.

L'aide à domicile

Le service d'aide à domicile du CIAS Cœur de Savoie exerce son activité auprès des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap.

Le portage des repas

Il s'adresse aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes en situation de handicap permanent ou temporaire domiciliées sur les communes du bassin rochettois, dont La Chapelle Blanche.

Les repas sont réalisés par la Résidence Albert Camus à Montmélian et sont livrés en liaison froide à l'aide de véhicules réfrigérés par le CIAS Cœur de Savoie du lundi au vendredi.

Le portage de repas permet de garder une alimentation équilibrée, notamment en cas de retour d'hospitalisation, d'isolement ou d'apparition de la dépendance. Il est possible d'adapter les menus aux régimes spécifiques, suivant certificat médical.

Le tarif est de 9.95 € par repas. Des aides sont disponibles pour financer cette prestation auprès du Conseil Départemental (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ou des caisses retraite et mutuelles.



Où se renseigner

L'accueil du CIAS de Cœur de Savoie est situé au 359, route de l'Arclusaz à Chamoux-sur-Gelon – Tel : 04 79 36 40 51.

Une antenne est disponible à La Madeleine à La Rochette (lundi matin, mercredi matin et vendredi toute la journée, sur rendez-vous)

Il a pour vocation de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées au moins à 80 %. Il intervient chez les bénéficiaires personnes âgées et/ou personnes handicapées du lundi au dimanche de 8 h à 20 h, en apportant aux personnes âgées ou handicapées un soutien matériel et moral et en assurant les tâches et activités de la vie quotidienne, contribuant ainsi au maintien à domicile de la population aidée.

Les aides à domicile interviennent soit en prévention du vieillissement (prise en charge avec les caisses de retraite et les mutuelles (sortie d'hospitalisation) pour les GIR 5 et 6) soit dans le cadre du maintien à domicile pour les personnes dépendantes avec une prise en charge possible du Conseil Départemental de la Savoie (Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie ou de la Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Le tarif horaire des prestations du CIAS Cœur de Savoie est de 23.20 €.

ZOOM SUR...

LE CONSEIL EN ÉNERGIES PARTAGÉ

La Commune de La Chapelle Branche adhère depuis 4 ans au programme proposé par le SDES : le Conseil en Énergies Partagé.

Ce programme du Syndicat Départemental des Énergies de la Savoie nous permet de disposer du suivi par un énergéticien des points de livraison de la commune.

Les bilans annuels qui sont produits sont un outil d'analyse et de gestion riche en informations. Ils couvrent l'ensemble des bâtiments de la commune par énergie (éclairage et chauffage) ainsi que le réseau d'éclairage public. Ainsi, ce conseil permet un état des lieux chiffré, et donc comparable, de notre patrimoine communal vis-à-vis des énergies.

C'est aussi une occasion de juger de la trajectoire de nos consommations, et d'apprécier l'effet des investissements et des efforts de sobriété sur nos finances. Le suivi mensuel peut être aussi alerte en cas de dysfonctionnement d'un point de livraison électrique ou de dérive dans nos usages.

Enfin, le CEP, c'est aussi une aide à la décision pour nos investissements : Quels chantiers prioriser pour quelle rentabilité.

Quelques chiffres, en pratique

Concernant la trajectoire, elle doit s'analyser avec prudence en prenant en compte les modifications de situations telles que la disponibilité des consommations de Gaz depuis 2021 seulement ou encore l'arrivée d'un nouveau compteur électrique pour les surfaces de l'ancienne mairie en location depuis 2022.

Pour autant, les consommations sont à la baisse de façon significative (-21 % en 2022 et -17 % en 2023). Malheureusement, dans le même temps, les dépenses ont presque doublé (+10 000 €).

Evolutions des consommations et des dépenses



Analyse

La baisse des consommations par énergie en 2023 vs 2021 donne :

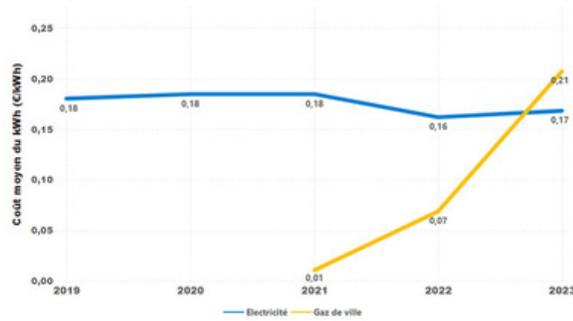
- Electricité : - 24 %
- Gaz : - 36 %

Sur ce poste gaz exclusivement dédié au chauffage, 13% de cette baisse peut être expliqué par les DJU (image de la rigueur hivernale). Les 2/3 restants sont dus aux efforts de sobriété.

A noter qu'entre 2022 et 2023, la baisse s'effectue à 'rigueur hivernale' constante.

Sur les coûts, c'est bien le prix du gaz qui fait augmenter la note !

Evolution du coût du kWh de la commune



Analyse

Sans commentaire !

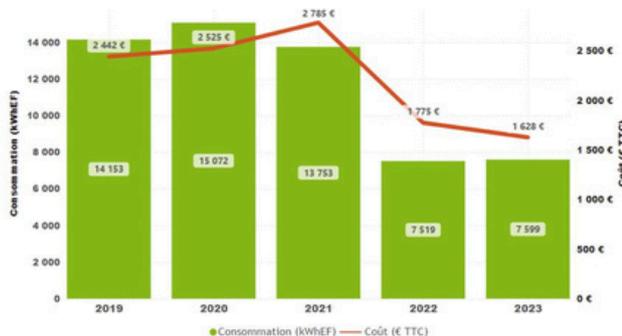
A ce jour et au-delà des efforts de sobriété, le prix fluctuant du gaz ne permet d'avoir une bonne maîtrise des coûts de l'énergie.

L'explication du coût tient en un graphique simple : le coût du gaz de ville (courbe jaune) et de l'électricité (courbe bleue) en particulier suite à la guerre en Ukraine.

Il n'en reste pas moins que notre consommation de gaz a baissé de 36 % entre 2021 et 2023, on parle ici du chauffage de l'école. Si on écarte de cette baisse les 13 % de variations météorologiques d'une année sur l'autre, alors les 2/3 de cette diminution sont dues aux efforts de sobriété mis en place :

- L'installation de vannes thermostatiques sur les radiateurs des salles de classe
- La baisse de la température dans le bâtiment inoccupé durant les vacances scolaires
- L'arrêt de la VMC en fin de semaine et pendant les vacances.

Evolution des consommations d'éclairage public



Analyse

Les consommations ont fortement baissé depuis 2021 sur l'éclairage public (- 45 % en 2022 vs 2021) suite aux travaux entrepris.

La baisse du coût de l'électricité associée à la baisse de consommation génère une économie budgétaire importante : - 41 % depuis 2020.

Coté éclairage public, le basculement de notre réseau en LED et l'extinction nocturne sont très visibles sur les graphiques et conformes aux perspectives.

Depuis 2020, ce poste enregistre une baisse de 45 % des consommations et de 41 % des dépenses.

L'école et le gaz, les deux facteurs majeurs de l'équation

L'étude nous rappelle que le bâtiment « école » représente près de 90 % des consommations énergétiques communales. Dans le même temps, c'est bien le prix du gaz de ville qui fait augmenter nos factures énergétiques.

Maîtriser nos dépenses énergétiques c'est donc prioriser ces deux facteurs dans notre action et suivre ces consommations avec notre conseiller en énergie.

ARCADE – COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LE SÉNÉGAL ET PREMIERS ÉCHANGES SCOLAIRES



Une “coop déc” qui redémarre

Après la signature de la convention entre Arcade, les communes du nord et la commune de Bandafassi, au Sénégal, l'année 2024 fut consacrée à l'installation de l'association sur place.

Une première étape indispensable a consisté à obtenir l'agrément du ministère sénégalais et l'ouverture d'un compte bancaire. Plus de 6 mois furent nécessaires. En parallèle les premières réalisations se discutaient avec les habitants et le conseil municipal de Bandafassi. La commune s'est organisée en 4 zones représentées chacune par cinq délégués pour déterminer les thématiques prioritaires. La santé, l'hydraulique, le scolaire et l'agriculture feront partie des premiers projets.

Ces choix correspondent parfaitement à la méthode d'intervention d'Arcade : Une action multi-thématiques en concertation avec les habitants et inscrite dans la durée.

Un dispositif financier conjoint

L'action d'Arcade au Sénégal bénéficie d'un dispositif novateur de fonds conjoints France-Sénégal. Chacun des deux pays participent pour moitié au financement des réalisations.

Cette double gestion peut être une source de complexité administrative. Arcade doit veiller scrupuleusement au respect des règles comptables. Mais cette formule oblige à une collaboration étroite avec le conseil municipal de Bandafassi et implique la commune pour la réussite de nos projets en commun.

L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

Arcade est une aussi un vecteur d'échange et d'ouverture sur le monde sans pareil pour nos jeunes élèves. C'est avec cet esprit qu'ARCADE réalise, des animations dans les écoles primaires des communes adhérentes.

Ce fut le cas à La Chapelle Blanche avec les élèves de CE2, CM1 et CM2 autour de la mobilité douce et du projet d'ARCADE au Sénégal.

Les animations ont été articulées autour de 3 ateliers :

- Un atelier autour des mobilités des élèves français et sénégalais qui avait pour but de réfléchir sur les déplacements en voiture, en vélo ou à pied. Chaque classe a donc réalisé une vidéo autour de la question «qu'est-ce que le vélo pour toi ?». Ainsi les élèves ont pu découvrir la réponse des enfants sénégalais, ouvrant ainsi la voie à des discussions sur les similitudes et les différences d'utilisation du vélo.





- Cette opération a été accompagnée par les explications de l'association Roue Libre de Montmélian qui a expliqué aux élèves la structure d'un vélo ainsi que les différents éléments de sécurité.
- Pour terminer cet après-midi, la classe a réalisé une « guir-langue » de « Bonjour ». L'objectif était de permettre aux enfants de prendre conscience de la diversité des langues qui les entourent, notamment celles parlées dans la commune de Bandafassi.



L'actualité d'Arcade est disponible sur le nouveau site internet de l'association :
www.arcade-vivre.fr

ÉVOLUTION DU PERSONNEL DE LA MAIRIE

2024 aura été une année de mouvement pour les salariés de la Mairie de La Chapelle Blanche.

Du changement au niveau du pôle administratif

Début 2024 la décision était prise par le conseil de recruter un emploi à temps partiel en complément du secrétariat existant.

Ce recrutement s'est imposé au fil du temps pour s'adapter à une situation nouvelle :

- L'accroissement régulier des tâches de secrétariat. Cette croissance est liée en partie à l'augmentation de la population mais aussi à des missions de plus en plus complexes et chronophages, la simplification administrative n'étant pas toujours au rendez-vous.
- Le souhait de notre secrétaire générale de Mairie, Estelle de BAILLENCOURT, de réduire son temps de travail effectif en Mairie.

Fin février, Maryon LAÎNÉ a donc rejoint l'équipe municipale en tant qu'assistante administrative et comptable pour la moitié de son temps de travail.

Elle vous accueille désormais en binôme avec Estelle sur tous les dossiers municipaux, aux heures d'ouvertures de la mairie.

Du changement au niveau du pôle technique

L'adjoint technique de la commune, Patrick Thouvard, a souhaité faire valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2024.

Patrick Thouvard est entré au service de la commune en 1999 en tant qu'agent d'entretien. Il a su se rendre indispensable par sa polyvalence et son soin du détail. Il a notamment été la cheville ouvrière de nombreux grands projets menés par la commune, comme l'agrandissement du bâtiment du pôle technique, la rénovation de la mairie et la transformation de l'ancienne mairie en appartement. C'est également grâce à lui que nos routes ont été déneigées depuis plus de 25 ans.

Nous le remercions pour tout le travail ainsi réalisé pour la commune et ses habitants et nous lui souhaitons une bonne retraite.

Devant ce départ et afin d'anticiper autant que possible, le recrutement a été lancé dès le mois de mai. Plusieurs candidats ont été reçus et Jules CHRISTIN qui a été retenu. Nous lui souhaitons la bienvenue ! Jules est originaire de St Hélène du Lac, vous serez amené à le croiser sur les routes de la communes et nous espérons que vous lui réserverez le meilleurs accueil

Si le départ en retraite de Patrick THOUVARD avait été anticipé, cela n'a pas pu être le cas de son absence pour raison de santé de juin à décembre 2024.

Heureusement, pour la commune et l'ensemble de ses habitants, l'adjoint aux travaux a donné une grande partie de son temps libre pour réaliser bénévolement une bonne partie des travaux qui incombaient aux services techniques de la commune. Il a été de toutes les réparations à l'école, la salle des fêtes et la mairie, ainsi que tous les travaux d'entretien nécessaires. Sans lui, la commune aurait connu une période très difficile, sans nul doute.

Nous tenons ici à le remercier tout particulièrement !



MARYON LAÎNÉ



JULES CHRISTIN

LE BUDGET DE LA COMMUNE & LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

À l'heure où le bulletin municipal est réalisé, le budget prévisionnel 2025 de la commune est en préparation et les comptes définitifs de l'année écoulée ne sont pas encore arrêtés.

Les premiers conseils municipaux délibéreront sur l'état comptable au 31 décembre 2024 puis, après débat, sur le budget prévisionnel de cette année .

Pour autant, vous trouverez ici un extrait encore provisoire du compte administratif 2024 de la commune. Le compte administratif rend compte des recettes et des dépenses réalisées. Il est donc une image de l'activité de la commune sur l'année.

Une chute de nos recettes

Ce compte administratif 2024 et le budget prévisionnel 2025 ont une particularité : Les dotations de l'état sont en forte baisse et cela mérite quelques explications.

TADE et FDPTP

La partie la plus importante des dotations de l'état est versée au titre des impôts directs. Il s'agit de taxe sur le foncier bâti et non bâti que chacun de nous verse annuellement.

Viennent ensuite deux dotations la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement(TADE) et le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle(FDPTP).

Si ces deux dotations ont des origines différentes, la première est perçue lors des ventes immobilières, la seconde comme son nom l'indique vient compenser la fin de la taxe professionnelle, elles ont en commun un même mécanisme d'attribution. En effet, pour chacune d'elles l'État délègue au conseil départemental la répartition aux communes d'une enveloppe en fonction de critères qu'il définit.

Or en 2023, le Préfet a exigé du Département qu'il revoit les règles d'attribution de ces deux dotations. Le résultat de cette exigence s'est fait ressentir sur deux années. Une première baisse de notre dotation au titre de la TADE de 25 000 € (- 41%) nous a été notifié en 2023. C'était une première mauvaise nouvelle, douloureuse, insensée mais absorbable. En 2024, c'est au tour de la dotation au titre de la compensation de la taxe professionnelle de disparaître soit - 53 000 €.

En 2 ans, les recettes de la commune auront diminué de plus de 80 000 €.

Quelles conséquences pour la commune ?

Comme le montre le compte administratif, les finances de la commune ne sont pas pour autant dans le rouge fin 2024.

En effet, la prudence nous a incité à repousser certaines dépenses prévues dans l'éventualité de ces pertes. L'entretien des routes ou des frais d'études ont par exemple été reportés et nos recettes restent supérieures à nos dépenses au 31 décembre.

Cet excédent est essentiel à la bonne santé de la commune. Il constitue notre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire notre capacité à investir et à réaliser nos projets.

Pour autant, même si la situation est « stable » aujourd'hui, cette chute de nos dotations pose la question de notre équilibre financier à moyen terme. Si celui-ci était remis en cause, alors c'est la paupérisation de la commune voir sa pérennité qui pourrait être en jeu.

On peut regarder aussi les effets de cette réforme de façon plus globale en comparant les montants attribués par habitant. De ce point de vue, cette réforme est manifestement inéquitable. L'analyse des montants attribués aux municipalités Savoyardes montrent que, pendant que certaines perdent beaucoup, d'autres perçoivent des montants particulièrement élevés. Un exemple : une commune proche, comptant une cinquantaine d'habitants aura reçu de l'état plus d'un demi-million d'euros sur les deux dernières années soit 10 000 € par habitant. Pour La Chapelle Blanche, dans le même temps c'est 250 € par habitant.

Une affaire à suivre

Un groupe de plus de 20 maires Savoyards a sollicité un recours gracieux auprès du préfet sur sa décision finale d'attribution. La Chapelle Blanche s'est associée à cette demande.

Malgré une réunion fin décembre en présence de Monsieur le Préfet et du premier vice-président du Département, les dotations pour 2024 semblent figées. Seule avancée, le Département se dit prêt à réouvrir le chantier du mode de calcul pour 2025 en y associant les communes. A n'en pas douter, ce sera un dossier à suivre en 2025...

LA CHAPELLE BLANCHE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 PROVISOIRE

Dépenses fonctionnement	Compte administratif 2024 provisoire	Commentaires
Charges à caractère général	66 K€	Factures énergies + factures diverses pour fonctionnement et entretien courant
Charges du personnel	123 K€	Personnel mairie (hors personnel SIVU Scolaire)
Atténuation de produits	50 K€	Reversement pour mutualisation et solidarité entre collectivités (FNGIR, FPIC)
Autres charges de gestion courante	50 K€	Service départemental incendie secours 16 K€ / allocation élus / dons
SIVU	135 K€	Versement de la commune au SIVU Scolaire
Charges financières	2 K€	Remboursement des emprunts
Total dépenses fonctionnement	426 K€	
Recettes fonctionnement	Compte administratif 2024 provisoire	Commentaires
Produits des services	2 K€	Refacturation du personnel SIVU à la commune + redevance d'occupation du domaine public
Rbt arrêt maladie	8 K€	Rbt des arrêts maladie par les assurances de la commune
Impôts et taxes	277 K€	Impôts directs + Taxes pylones électriques + taxe conso finale élect
Fiscalité locale	59 K€	Dotations cœur de Savoie
Autres taxes	32 K€	Reversement département TADE
FDPTP	0 K€	
Dotations et participation de l'Etat	59 K€	Dotations forfaitaire + élus + solidarité rurale + FCTVA sur fonctionnement + exo TF + élections européennes et législative + filet inflation 2023 + SDES
Autres produits de gestion courante	32 K€	Revenus des locations diverses dont appartements (21 K€)
Total recettes fonctionnement	469 K€	
Fonctionnement prévisionnel 2024 Recettes - Dépenses		43 K€
Dépenses d'investissement	Compte administratif 2024 provisoire	Commentaires
Remboursement des emprunts et caution	24 K€	
Immobilisations corporelles	59 K€	Reprise unitaire / création d'enrobé tennis / chemin plan pinet réseau d'eaux pluviales / poteau incendie rue du Thouvard
Total dépenses investissement	83 K€	
Recettes d'investissement	Compte administratif 2024 provisoire	Commentaires
Transfert de fonctionnement à l'investissement	20 K€	
Dépôt et cautionnement reçus	1 K€	
FCTVA	18 K€	
Taxe aménagement	15 K€	
Subventions	41 K€	2024 : 30 000 € région pour sécurisation centre village + 11 309 FDEC PV salle des fêtes
Subvention DETR Sécurisation toit salle des fêtes	7 K€	2024 : DETR PV salle des fêtes
Total recettes investissement	102 K€	
Investissement prévisionnel 2024 Recettes - Dépenses		19 K€

ÉCOLE - ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Depuis la rentrée scolaire, la garderie du soir de notre école de la Fontaine permet aux enfants présents (plus d'une vingtaine chaque soir) de faire de nombreuses activités créatives proposées par le personnel du SIVU, Jacqueline LAMBERT et Christine OSTORERO. Dessin, déguisement d'Halloween, décoration de saison et jeux sont au programme chaque jour.

En complément de ces activités, Marc CHIARI, est intervenu bénévolement à la garderie cet automne sur une durée de plusieurs semaines.

Passionné de philatélie, Marc a proposé aux enfants un atelier de Mail Art. Il s'agissait de créer une enveloppe postale décorée de magnifiques timbres, offerts par Marc, le tout étant destiné à accueillir un courrier de Noël. L'ensemble fut ensuite envoyé par la poste aux parents de chacun des enfants.

Cette activité autour des timbres n'est pas une première. Elle avait déjà été testée durant les NAP (nouvelles activités périscolaires) il y a quelques années et comme à chaque fois que les timbres sont entrés à la garderie de l'école, cet atelier fut un franc succès !

Merci encore à tous les trois pour ces activités.

Un merci tout particulier à Marc pour son initiative et pour le temps qu'il accorde à nos jeunes, en plus du temps qu'il consacre régulièrement comme bénévole au Comité des fêtes.

Une belle idée qui peut être dupliquée.

S'il y a d'autres amateurs pour intervenir et proposer une activité avec les enfants, avec l'aide et sous la responsabilité de Jacqueline, ils sont les bienvenus.



URBANISME - NOTRE CONSOMMATION D'ESPACE ET SON USAGE

La loi Climat et Résilience, adoptée le 22 août 2021, a fixé l'objectif d'atteindre une « zéro artificialisation nette des sols » en 2050 dans un objectif de préservation des terres et de la biodiversité.

C'est la fameuse loi ZAN qui, très décriée, pourrait être remise en cause. Pour autant, personne ne conteste les effets d'une artificialisation lorsqu'elle se conjugue à des événements pluvieux exceptionnel tels que Valence en Espagne ou Rives de Giers plus près de chez nous : quand il pleut beaucoup et qu'on a imperméabilisé beaucoup, ça ne rentre plus, ça emporte tout ! Mais quand il s'agit de se limiter soi-même c'est plus difficile...

Mais laissons les polémiques pour revenir à cette loi ZAN qui a fixé un objectif intermédiaire : réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Un bilan triennal à produire

Aussi, afin de mesurer et de suivre la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols sur les territoires, les collectivités dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) doivent produire tous les 3 ans un rapport local de suivi de l'artificialisation des sols. Il s'agit d'une obligation légale.

Le contenu de ce rapport est encadré par la loi et fera l'objet d'une délibération en conseil municipal au début de cette année 2025. Nous vous en présentons ci-après l'essentiel.

Si le bilan triennal est une obligation communale, le syndicat Métropole Savoie qui porte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de notre secteur nous a apporté une aide précieuse en le produisant pour nous. En effet, Métropole Savoie dispose d'un outil d'observation de l'occupation des sols fondé sur des données satellitaires et photos aériennes, au 1/2000ème, sur 4 millésimes (2001, 2013, 2016, 2019) permet tant de mesurer :

- la consommation d'espace
- les usages de ces espaces (dominante habitat, dominante économique, réseaux et équipements)
- l'origine de ces espaces (naturel, agricole, déjà urbanisé).

L'analyse porte sur la période attendue par la loi ZAN, à savoir 2011-2021, et la décennie antérieure 2001-2011. Les tableaux comparent le vaste territoire de Métropole Savoie (de Cœur de Savoie au nord du lac du Bourget soit 250 000 hab et 57% des savoyards), Cœur de Savoie, La Chapelle Blanche et « l'armature » c'est-à-dire l'ensemble des communes rurales de Métropole Savoie.

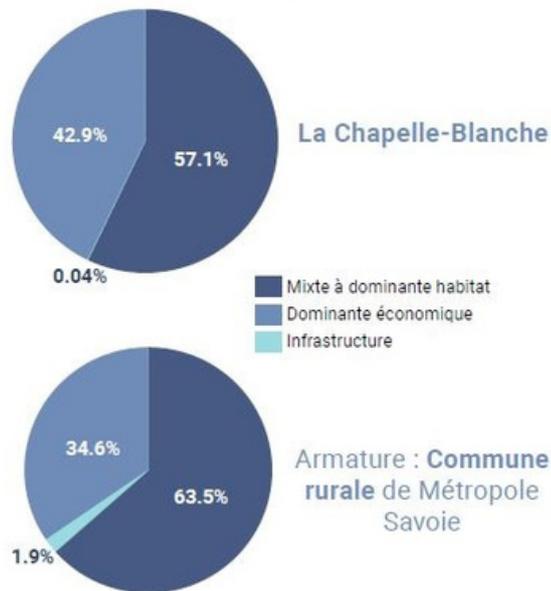
Ce que nous disent les chiffres

La consommation d'espaces de la commune de La Chapelle Blanche a augmenté de 46% entre les deux périodes analysées, tandis qu'à l'échelle de l'ensemble des Communes rurales, la diminution est de l'ordre de 20 % (Tableau 2). Sur l'ensemble du territoire de Métropole Savoie (Tableau 1), la consommation d'espaces a baissé de l'ordre de 20 %.

Tableau 1	Période 1 : 2001-2011		Période 2 : 2011-2021		Variation	
	Cœur de Savoie	Métropole Savoie	Cœur de Savoie	Métropole Savoie	Cœur de Savoie	Métropole Savoie
Consommation d'espaces en ha/an	27,6	95,32	19,55	76,27	-29%	-20%
Consommation d'espaces en ha sur la période	276	953	195	762	-29%	-20%
Nombre d'habitants accueillis en plus sur la période	4857	22444	2850	21961	-41%	-2%
Consommation d'espaces en m2/habitant*	568	425	686	347	21%	-18%
Nombre de logements construits	3005	19087	1717	20416	-43%	7%
Consommation d'espaces en m2/logement**	616	388	541	228	-12%	-41%

Tableau 2	Période 1 : 2001-2011		Période 2 : 2011-2021		Variation	
	La Chapelle Blanche	Communes rurales de Métropole Savoie	La Chapelle Blanche	Communes rurales de Métropole Savoie	La Chapelle Blanche	Communes rurales de Métropole Savoie
Consommation d'espaces en ha/an	0,26	18,35	0,38	14,71	46%	-20%
Consommation d'espaces en ha sur la période	2,65	183,47	3,81	147,12	44%	-20%
Nombre d'habitants accueillis en plus sur la période	57	3848	56	2101	-2%	-45%
Consommation d'espaces en m2/habitant*	464	477	680	444	47%	-7%
Nombre de logements construits	30	2281	34	1693	13%	-26%
Consommation d'espaces en m2/logement**	882	692	640	552	-27%	-20%

Destination de la consommation foncière entre 2011 et 2021 (en %)



3,81 ha ont été consommés sur La Chapelle Blanche les 10 dernières années se répartissant à 57% pour de l'urbanisation mixte à dominante habitat et 43% pour de l'urbanisation à dominante économique (inclus les bâtiments agricoles).

A contrario la consommation d'espace sur l'ensemble des communes rurales de Métropole Savoie (Graphique 1) s'est faite pour 63% au profit de l'habitat.

Sur la période précédente, les 2,65 ha consommés l'ont été exclusivement au profit d'une urbanisation à dominante habitat. Cette forte proportion de consommation foncière à dominante économique sur la deuxième décennie impacte l'indicateur basé sur la consommation d'espace toutes destinations confondues rapportée au nombre d'habitants accueillis sur la période et reflète la singularité de la commune où l'activité agricole est préservée. En effet, sur La Chapelle Blanche, les bâtiments agricoles constituent la totalité de l'espace à dominante économique consommé sur la dernière décennie. Le maintien ou le développement de l'agriculture implique effectivement des bâtiments qui, même s'ils sont peu nombreux, représentent une surface cumulée importante. La consommation foncière de 3,81 ha provient à 98% des espaces agricoles.

Par contre, la diminution de la consommation foncière à dominante habitat rapportée au nombre de nouveaux logements construits est bien engagée, avec une diminution de 27 % entre les deux périodes analysées (tableau 2). Ce chiffre traduit ce que chacun a pu constater : si la commune s'est bien développée, les nouveaux logements sont plus denses et plus petits. Cette diminution est de l'ordre de 20% à l'échelle de l'ensemble des Communes rurales tandis qu'à l'échelle de Cœur de Savoie elle est plus modeste (12%) et très forte pour l'ensemble de Métropole Savoie (41%). Ces chiffres traduisent la volonté de densification de l'habitat qui, rappelons-le, vise à préserver la biodiversité et l'espace pour d'autres usages (économique dont agricole ou naturel) tout en accueillant de nouveaux habitants. On constate donc que, sur ce critère, La Chapelle Blanche fait « mieux » que ses voisines rurales mais « moins bien » que l'ensemble du territoire de Métropole Savoie.

Or 77% des habitants de Métropole Savoie résident en zones urbaines ou péri urbaines dans ce qui est dénommé l'axe métropolitain (approximativement : de la plaine de Grésy-sur-Aix à Montmélian). Ainsi on peut dire que les zones urbaines font encore plus d'efforts de densification pour accueillir de nouveaux habitants que les communes rurales même si, au sein de celles-ci, la Chapelle Blanche ressort plutôt comme bon élève. C'est un peu normal pour les communes rurales qui souhaitent préserver la typicité de leur habitat mais ce constat permet de tordre le cou à l'idée selon laquelle la ville pousse ses habitants à la campagne.

Pour conclure, je souhaite que ces comparaisons ne soient pas perçues comme des bons ou mauvais points par rapport à un objectif immuable venu d'en haut. Elles visent simplement à éclairer la commune et ses habitants afin qu'ils s'emparent de ces sujets pour définir leur propre objectif de trajectoire autant sur l'effort de densification pour accueillir de nouveaux habitants que sur la volonté même de développement de l'habitat ou de l'activité économique.

RÉPIT BULLE D'AIR - UNE AIDE AUX AIDANTS



Créé à l'initiative de la MSA Alpes du Nord, l'association Répit Bulle d'air est implantée en Savoie depuis 14 ans. Elle propose un service de répit à domicile pour les proches aidants.

Inspiré du baluchonnage québécois, il s'en distingue notamment par la souplesse de son service «à la carte» permettant de répondre au plus près aux besoins de remplacement.

Bulle d'air s'adresse aux aidants et leurs proches fragilisés par l'âge, la maladie ou le handicap et propose par exemple l'intervention d'un «relayer» dans le champ du «prendre-soin» d'une personne aidée (présence attentive, compagnie, aide à la préparation des repas, partage d'activités...).

Répit Bulle d'Air permet à l'aidant de mieux concilier vie personnelle et fonction d'aide.

ANTENNE DE LA SAVOIE

Estelle SUNSERI - Responsable de secteur
Public séniors et adultes en situation de handicap
07 70 27 89 25
sunseri.estelle@repitbulledair-ra.fr

Cécile BOUTRY - Responsable de secteur
Public enfants et adultes en situation de handicap
06 48 12 31 66
boutry.cecile@repitbulledair-ra.fr



DÉPÔT DES DÉCHETS - RAPPEL UTILE

Environnement

L'abandon de déchets dans la rue

C'est **135 €** d'amende à régler dans les 45 jours

Au-delà de ce délai, l'amende passe à **375 €**

Si vous ne payez toujours pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum***

A savoir

* L'amende peut aller jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets.

Service-Public.fr

Chaque semaine, la commune est confrontée à des dépôts sauvages de déchets, en particulier à proximité des bacs de tri disponibles sur notre territoire.

Et si les abords de l'air de tri sont propres, c'est grâce au nettoyage incessant de notre employé municipal voir des élus.

Aussi, malgré une croyance tenace, nous pouvons affirmer que NON, les déchets abandonnés au pied des bacs de tri ne disparaissent pas instantanément... ils sont apportés à la déchetterie par l'un de nous à la place de leur propriétaire. Merci à ces propriétaires qui les apportent jusque-là de leur faire profiter de leur véhicule jusqu'à la déchetterie.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique ou privée est puni d'une amende de 5e catégorie.

DES TRAVAUX À L'ÉCOLE EN 2025

Le programme de « Conseil en Energies Partagé » du Syndicat Départemental des énergies de la Savoie (SDES) l'a démontré : De tout le patrimoine immobilier de la commune, l'école est, de loin, le premier poste de consommations énergétiques.

Cet ensemble scolaire est composé de l'extension construite il y a une vingtaine d'années et plutôt correctement isolée et du bâtiment historique où se trouvait la mairie à l'origine. Sans surprise, cet ancien bâtiment Mairie-Ecole a grandement besoin d'isolation.

Le SIVU Scolaire ayant la charge de l'immobilier scolaire, il a donc engagé depuis maintenant 2 ans les études afin de déterminer la nature des travaux nécessaires. L'objectif est double : améliorer le confort des usagers et diminuer les dépenses énergétiques (notamment au vu des hausses très importantes des tarifs de gaz et d'électricité que le SIVU subit depuis 2022).

Si l'isolation de la bâtisse de 1866 est apparue comme incontournable, les études ont aussi pointé des remontées capillaires d'humidité depuis les fondations de cet immeuble en pierre. Cette humidité dans les murs est problématique, elle engendre une dégradation des revêtements intérieurs et extérieurs des murs, mais elle est aussi incompatible avec le traitement thermique préconisé. Il est donc nécessaire d'assainir le bâtiment, de vérifier l'efficacité du traitement avant d'envisager son isolation dans un second temps.

L'année passée, nous avons donc souhaité réaliser cet assainissement. Le coût estimé de ces travaux est de l'ordre de 110 000 € HT et un maître d'œuvre a été recruté sur la base d'un cahier des charges. Nous étions prêts à travailler.

Nous avons obtenu une dotation de 35 000 € du Département mais, notre demande de subvention auprès de l'Etat d'un montant identique fut refusée. Compte tenu du reste à charge pour le SIVU scolaire et donc pour les communes de La Chapelle Blanche et de Villaroux qui le financent, nous avons fait le choix de temporiser ce projet et de déposer une nouvelle demande de subvention.

Une nouvelle demande a été déposée auprès de la préfecture fin décembre 2024. Nous avons l'espoir d'une réponse favorable. Sous réserve d'un accord, ce chantier pourrait être programmé à l'été 2025, durant les congés scolaires, afin de limiter la gêne dans les classes.

Les travaux prévus consistent à réaliser des tranchées drainantes sur le pourtour du bâtiment, à redonner aux murs extérieurs leur respiration naturelle en retirant l'enduit ciment réputé étanche et qui bloque l'eau dans les murs. De plus dans les classes il s'agit de mettre en place des ventilations.

Rendez-vous donc au printemps pour une première étape : le bouclage du plan de financement de ce chantier et nous l'espérons pour des travaux à l'été.

LES PROJETS D'URBANISATION AU CŒUR DU VILLAGE



Nous avons présenté l'an dernier les caractéristiques et vues d'un premier projet situé entre la rue de la Chapelle et la rue Amélie Gex, constitué de 16 logements : un réaménagement de la maison du 760 rue Amélie Gex en 4 appartements, la création de 4 maisons mitoyennes sur le haut du terrain et un petit collectif de 8 logements intermédiaires avec parking enterré le long de la rue Amélie Gex.

Un second Permis de construire a été accordé à un autre entrepreneur sur la parcelle voisine pour 8 logements répartis sur deux niveaux et deux blocs de petits collectifs à entrées indépendantes.

Le dynamisme économique de notre territoire crée toujours des tensions sur le logement pour les locaux comme pour les nouveaux venus. En proposant une offre de logements diversifiée (T3 et appartements), la réalisation de ce second projet nous a paru intéressante et en cohérence avec le premier. Bien entendu, les deux autorisations ont été accordées conformément aux règles de notre PLU.

Toutefois, le temps de mise en œuvre de ces projets portés par des promoteurs privés est assez long : l'opérateur doit s'assurer de pouvoir vendre dans un certain délai avant d'engager des sommes conséquentes pour la construction et les aménagements.

Si les premiers travaux de raccordement ont été réalisés sur chacun de ces projets l'essentiel n'a pas encore débuté en 2024 comme on aurait pu le croire.

Le contexte économique reste encore incertain en ce début d'année, espérons qu'il s'éclaircira afin que s'achèvent ces constructions.



TAXE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES 2024 QUELQUES EXPLICATIONS SUR UNE ANNÉE DOULOUREUSE AU SIBRECSA

Au tout début de 2024, les Maires de Cœur de Savoie ont découvert que le SIBRECSA terminait l'exercice 2023 en fort déficit. Déficit qui n'a pu être couvert en totalité par les réserves financières du syndicat. En cause, l'augmentation conséquente des coûts, notamment ceux de la collecte en porte à porte et des marchés de gestion des déchetteries, mais aussi des prises de décisions qui, certes, amélioreraient la qualité du service, mais génèrent des coûts non supportables par le syndicat.

Cette situation a provoqué un très fort mécontentement des élus des communes concernées.

Aussi, des décisions drastiques ont dû être prises par le SIBRECSA, lors de son budget 2024 qui ont conduit, pour les administrés, à une augmentation de la taxe sur les ordures ménagères (TOM) 2024 de 47 % pour 27 communes de Cœur de Savoie. Dans le même temps la collecte sur les communes de Montmélian et de Valgelon-La Rochette passait de 2 à 1 par semaine.

Il convient toutefois de préciser que cette hausse place le coût pour les administrés sur cette partie du territoire au même niveau que sur Saint-Pierre d'Albigny ou Chamoux sur Gelon ou historiquement les ordures ménagères sont gérées en directe par la collectivité.

Ce que les élus de Cœur de Savoie ont reproché au Syndicat, ce n'est pas de devoir faire face aux augmentations des prestataires de services, qui sont en situation de quasi-monopole, et en face desquels, les possibilités de négociations sont nulles. Ce qu'ils lui ont reproché, c'est de ne pas avoir anticipé le financement de ces hausses de dépenses. Peut-être qu'au final, il aurait tout de même fallu augmenter conséquemment la taxe, mais de manière progressive, et pas aussi subitement, sans anticipation et sans préparer les habitants à cela.

Pour éviter toute fuite en avant, un comité de suivi financier du SIBRECSA a été immédiatement mis en place conjointement par Cœur de Savoie et Le Grésivaudan, les deux communautés de communes membres.

Elles ont également lancé une étude sur le devenir du SIBRECSA. Sa dissolution, sans être une finalité en soi, fait partie des hypothèses de travail. L'objectif est d'optimiser les coûts de la collecte et du traitement des déchets sur notre territoire sans reproduire les erreurs du passé. L'avenir du four d'incinération situé sur Pontcharra, est également au cœur de la réflexion.

* Le SIBRECSA est le syndicat intercommunal en charge de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets sur les communes du Bréda et de la Combe de Savoie, qui exerce la compétence « déchets ménagers et assimilés » pour le compte de Cœur de Savoie sur 27 communes (secteurs Montmélian et Valgelon-La Rochette)

LE CALENDRIER DES ASSOCIATIONS DE LA CHAPELLE BLANCHE

A la date de la publication de ce bulletin municipal, vous trouverez ici les manifestations prévues par nos associations. A consommer sans modération !

- **Samedi 15/02** : Soirée Tartiflette - APE
- **Dimanche 09/03** : Foire de La Chapelle-Blanche - Comité des fêtes
- **Dimanche 16/03** : Spectacle André Malraux - Coeur de Savoie
- **Mercredi 02/04** : Spectacle avec Bien Vivre en Val Gelon - Comité des fêtes
- **Vendredi 18/04** : Carnaval - APE
- **Vendredi 18/05** : Pasta Party - Allez on Danse

Votre commune est sur
Panneau Pocket !



Restez informé,
Scannez-moi !

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS DE LA CHAPELLE-BLANCHE

Allez on dance

Président : GAYET Marcel

Téléphone : 06 85 04 01 31

Mail : lachapelledanse@gmail.com

Comité des fêtes

Président : GAYET François

Téléphone : 06 16 86 67 69

Mail :
comfete.chapelleblanche@gmail.com

Taiji

Président : LAGET Ollivier

Mail : ollivier.laget@gmail.com

Yoga Thaïlandais-Hata-Qi Gong

Présidente : DE BAILLIENCOURT Estelle

Téléphone: 06 28 06 73 85

Mail : asso.estrella@gmail.com

Amicale pompiers

Président : PÉPIN Marc

Téléphone : 04 79 25 51 15

Gymnastique

Présidente : TONI Marielle

Mail : marielletoni@gmail.com

Tennis Club

Présidente : GIROT Françoise

Téléphone : 06 82 99 13 16

Mail : francoisegtennis@gmail.com

APE : La Paganone

Association des parents d'élèves

Présidente : MARCONATO Célia

Téléphone : 06 70 89 02 69

Mail : apaganone.ape@gmail.com

Le Chapellaroux

Présidente : PETRAZ Laure

Téléphone : 06 87 67 35 86

Mail : gerard.petraz@akeonet.com

Yoga Yvengar

Présidente : GUILBERT Hélène

Téléphone : 06 37 76 62 90